Pam.
Africa - Central
Congo
Amer
90

Notre responsabilité envers les Indigènes du Congo Belge

Acq. M. H.

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS LES INDIGÈNES DU CONGO BELGE

Edité par l'Association Chrétienne Belge d'Etudiants

Notre responsabilité

envers les Indigènes du Congo Belge

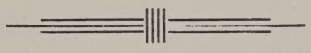

RAPPORT

présenté par M. Henri ANET

Licencié en sciences sociales

au Congrès de l'Association Chrétienne Belge d'Etudiants

à Liége le 3 Avril 1909

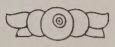

Imprimerie de Nessonvaux

—

1909

Chers Camarades,

Nous sommes hommes, nous sommes belges, nous sommes chrétiens.

Nous examinerons donc notre responsabilité coloniale à ce triple point de vue. Cette division du sujet pourra coïncider, d'une façon qui ne me paraît pas trop artificielle, avec une répartition dans le temps des divers problèmes qui se présenteront à nous : le passé avec les devoirs humanitaires qui ont été malheureusement méconnus ; le présent avec les devoirs nationaux, et les réformes à introduire au Congo ; l'avenir avec les devoirs moraux et spirituels : la conquête du Congo pour notre Sauveur Jésus-Christ.

I. Notre responsabilité comme hommes

La « question congolaise », c'est-à-dire la question du traitement des indigènes dans les colonies du Bassin du Congo a été et est avant tout une question humanitaire. C'est un problème de droit qui est au-dessus des rivalités entre nations européennes ou des querelles de partis politiques dans notre pays.

Même si l'Etat indépendant n'avait pas été annexé à la Belgique comme colonie, nous aurions le devoir de nous préoccuper du sort des 30 millions d'êtres humains qui habitent le Bassin conventionnel du Congo ; nous aurions notre part de responsabilité vis-à-vis de ces Africains, nos semblables, nos frères en humanité, mis en contact depuis une trentaine d'années avec la « civilisation européenne ».

Le droit s'internationalise de plus en plus. Les nations ne peuvent plus vivre isolées les unes des autres comme la Chine derrière sa muraille, le Japon dans son île fermée ou encore actuellement le Thibet au territoire interdit. Chacun d'entre nous devient de plus en plus un citoyen du monde. Les peuples arrivent à reconnaître qu'ils ont non seulement le droit, mais le devoir de s'occuper des affaires de leurs voisins et même de leurs antipodes. Autrefois le droit civil accordait au *pater familias* le pouvoir de vie et de mort sur sa femme, ses enfants et ses esclaves. Qui de nous tolérerait que la loi n'intervienne pas en faveur des enfants martyrs et qui ne voudrait voir délier plus aisément de la férule maritale les femmes martyres ? Dans un passé récent, on estimait que le gouvernement d'un pays avait le droit de souveraineté absolue sur les habitants de ce pays et qu'aucun pouvoir étranger ne pouvait intervenir entre les autorités et les sujets. Cette notion de droit international paraîtra bientôt aussi surannée que la *potestas* absolue du *pater familias*.

L'humanité prend conscience du fait qu'elle ne forme qu'un seul corps et que tous ses membres sont solidaires les uns des autres. « Le corps n'est pas formé d'un seul membre, mais de plusieurs ; si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ;

si un membre reçoit des honneurs, tous les membres en ont de la joie. » (1 Cor. ch. 12, v. 14 et 26). Ces paroles de l'apôtre Paul expriment la philosophie du droit international.

Ne blâmons donc pas nos frères anglais, américains, suisses, et d'autres nationalités encore, qui, avant nous Belges, ont compris leur responsabilité mondiale et qui ont courageusement défendu les droits des indigènes congolais.

Récemment dans une lettre parue dans le *Peuple*, le Père Vermeersch demandait à M. Vandervelde d'être « rassuré sur l'action anglaise et sur ses sympathies envers les étrangers ». Le révérend père s'attira cette fière réplique :

« C'est au même but (le bonheur des indigènes), j'en ai la conviction, que tend l'action anglaise — car, indépendamment des considérations d'humanité qui sont, à mon avis, prépondérantes, l'intérêt de l'Angleterre, qui veut la liberté commerciale au Congo, coïncide avec l'intérêt des indigènes — et c'est ce qui vous explique mes « sympathies envers les étrangers ».

« Ah ! Monsieur, que ces mots me paraissent haïssables sous la plume d'un homme qui appartient à l'Internationale noire, comme j'appartiens à l'Internationale rouge, et pour qui des chrétiens, fussent-ils Anglais, ne devraient pas plus être des étrangers, qu'ils ne le sont pour moi ! »

C'est avec joie que nous nous associons au témoignage ému que M. Vandervelde rend aux honnêtes gens de tous pays qui luttent en faveur des réformes congolaises :

« Les connaissez-vous, ces Anglais, et aussi ces Américains, ces Français, ces Suisses, qui demandent justice pour les indigènes du Congo, et dont vous suspectez, sans preuves, les intentions et les mobiles ?

Pour ma part, je ne les connais pas tous, mais il en est un, au moins, que je connais bien : c'est celui qu'on attaque le plus, celui que l'on représente, avec raison, comme le principal artisan de la « campagne anglaise », c'est Edouard Morel, le secrétaire de la Congo Reform Association ».

« Il y a des années que je le vois à l'œuvre. Je sais avec quelle ardeur, quelle érudition, quelle exemplaire persévérance il lutte, depuis quinze ans, pour les droits des indigènes de l'Afrique occidentale, contre l'Angleterre elle-même, d'abord, puis contre la France, puis, enfin, contre l'Etat du Congo. Je le tiens pour un des hommes les plus honnêtes et les plus désintéressés qui se soient jamais dévoués à la défense d'une noble cause, et je suis heureux d'avoir cette occasion de lui dire ma sympathie et mon admiration ! »

« Si vous le connaissiez comme moi, vous ne douteriez pas, j'en suis sûr, que le but qu'il poursuit est bien celui qu'il affirme poursuivre et non celui que la presse léopoldienne essaie de lui attribuer. »

Ne faut-il pas déplorer que des intentions si nobles aient été si honteusement travesties par une grande partie de la presse belge. Des journaux qui n'ont pas toujours été à l'abri de tout soupçon, ont eu l'audace d'accuser de vénalité et de duplicité des hommes comme Morel, Harrison, Grattam Guinness. Ne faut-il pas déplorer que trop peu de Belges aient secondé cette œuvre de salubrité internationale ? Nous pouvons

nous expliquer la lenteur avec laquelle l'opinion publique belge s'est laissé émouvoir, d'abord par le peu d'écho que les questions de conscience et de justice ont toujours dans une population catholique d'éducation ; ensuite par la campagne monstrueuse du « Bureau de la Presse ». Il est profondément triste de constater le rôle que la presse libérale a consenti à jouer ; c'est là une honte dont les libéraux belges devraient avoir à cœur de laver leur parti.

Les Belges n'avaient pas le droit de dire que les affaires de l'Etat indépendant n'étaient pas leurs affaires. Actuellement encore nous n'avons pas le droit de dire que les affaires de l'Etat indépendant ne sont plus nos affaires. Comme hommes, nous sommes responsables si les Congolais ne sont pas traités comme des hommes; nous avons la responsabilité de leur accorder le bénéfice des *Droits de l'Homme*.

Ces droits ont été honteusement méconnus dans une partie notable du territoire du Congo belge. C'est là un point acquis à l'histoire ; seules l'ignorance des faits, des idées préconçues ou des vues intéressées peuvent en faire douter. Jamais réquisitoire ne s'est appuyé sur des témoignages plus circonstanciés, plus concordants et plus dignes de foi que la mise en accusation du « régime léopoldien » devant le tribunal de l'opinion publique universelle.

L'Acte de Berlin a été violé dans sa lettre et dans son esprit. L'*Association Internationale Africaine*, fondée en 1876, sous la présidence du roi Léopold II, fut d'abord une société exclusivement scientifique et humanitaire. Elle avait pour but d'explorer l'Afrique centrale, d'arracher les noirs à la barbarie, de mettre fin

à la traite et à l'esclavage. Peu à peu l'association prend un caractère politique. Stanley est chargé par elle de fonder un Etat qualifié d'*Etat civilisateur*. (1)

La fondation de cet Etat suscite des difficultés internationales. Pour les régler une conférence se réunit à Berlin en 1884-85. Il en résulte l'*Acte de Berlin* (1885) qui soumet à certaines obligations les puissances possédant des colonies dans le Bassin du Congo. L'article I les oblige à maintenir une absolue liberté commerciale ; l'article V prescrit qu'elles ne pourront y concéder ni monopole ni privilège d'aucune sorte ; l'article VI les oblige à assurer la conservation des races indigènes et à améliorer leur condition matérielle et morale, notamment en protégeant les entreprises des missionnaires.

Comment et pourquoi « cet or pur en un vil plomb s'est-il changé » ? Nous n'avons pas à l'examiner ici. Le fait est que depuis 1891-92, l'orientation de l'administration de l'Etat indépendant fut complètement changée : au régime du libre commerce succéda le régime du monopole. Or le progrès et même la conservation des races indigènes sont intimement liés à la liberté du commerce.

D'abord les indigènes ont été victimes d'une immense expropriation. Ils ont été dépouillés, sans compensation, de presque toutes leurs propriétés collectives, que l'on avait qualifiées arbitrairement de « terres vacantes ».

Dépouillés de leurs propriétés collectives, les indigènes ont été par là même privés du droit d'exploiter

(1) Dans les pages suivantes, nous résumons la remarquable étude présentée par M. Félicien Challaye sur « Nos devoirs envers les Noirs », au Congrès de l'Association protestante pour l'Etude pratique des Questions sociales (Paris, juin 1908).

les richesses de leur sol et du droit de commercer librement.

Dépouillés de leurs propriétés collectives, les indigènes ont été privés du droit d'aller et venir. Ils sont, comme les serfs du moyen-âge, attachés à la glèbe. Ils sont même, comme les esclaves de tous les temps, condamnés au travail forcé : sous prétexte d'impôt, ils sont contraints de procurer caoutchouc et ivoire à l'Etat et aux Sociétés concessionnaires ; ils subissent des impositions en vivres ; ils sont soumis aux corvées extrêmement pénibles du pagayage, du portage et des travaux dits publics.

Pour tous ces travaux, la rémunération accordée, en fait, aux noirs, est absolument insuffisante. Comment contraindre les Congolais à un travail aussi pénible et aussi mal rémunéré ? Par la menace et la violence : de là les sentinelles noirs, les capitas, avec toutes leurs cruautés et leurs violences ; de là les amendes, la chicotte, l'arrestation de chefs, les camps d'ôtages ; de là les expéditions militaires dites « expéditions punitives » avec leur accompagnement de crimes, de vols et d'incendies, de viols, de mutilations sur des morts ou des vivants, de scènes d'anthropophagie.

Dans son étude M. Challaye, membre de la Mission de Brazza, résume ainsi les effets de ce régime :

« C'est la misère matérielle, toute la vie occupée à la récolte du caoutchouc ou à la préparation des vivres exigés pour l'impôt ; c'est l'impossibilité de s'enrichir par le libre travail et le libre commerce ; c'est l'abandon des cultures et des industries locales. C'est la misère morale, l'absence de toute liberté, une continuelle inquiétude, l'incessante préoccupation d'avoir à

satisfaire toutes les exigences du blanc et de ses serviteurs noirs. C'est l'absence de tout progrès, la permanence de la barbarie. Enfin c'est la dépopulation ». (p. 50-51).

Ces longues années d'abus, de spoliations et de violences font peser sur chaque citoyen des nations civilisées une lourde et grave responsabilité. Dans ce crime de lèse-humanité, chacun de nous a sa part de culpabilité. L'éloignement du centre africain atténue pour beaucoup ce sentiment de complicité passive. Assis au coin du feu, nous lisons notre journal ; nous sommes émus, scandalisés par le récit de tant de souffrances infligées à tant d'innocents par la méchanceté et la cupidité humaines, et puis nous nous tranquillisons la conscience, en nous disant : « On exagère, on généralise quelques faits isolés ; on fait trop de bruit autour de ces abus inévitables dans toute entreprise coloniale, qui sont comme la rançon de la civilisation. N'y a-t-il pas eu des excès ailleurs également ? » Après ces réflexions, on se laisse reprendre dans l'engrenage des travaux et des plaisirs, et on ne pense plus à ces pauvres Congolais qui souffrent et qui meurent.

Tant que nous ne nous sommes pas explicitement désolidarisés d'avec les auteurs de ces injustices, nous sommes leurs complices ; nous encourageons et nous permettons leurs mauvaises actions par un silence coupable et une inertie criminelle. Au point de vue moral, nous sommes coupables non seulement du mal que nous commettons directement, mais aussi de tout le mal que nous *laissons* perpétrer par d'autres.

Comme hommes, nous recevons du passé en un legs sacré le devoir de réparer, dans la mesure du possible,

tous les maux infligés aux Congolais au nom de la Civilisation ; nous devons sentir se communiquer à nous cette émotion que le missionnaire Harris exprimait à la fin d'une requête adressée en 1905 au vice-gouverneur général : « J'étais si ému, Excellence, par l'histoire de ces gens, que je pris la liberté de leur promettre, au nom de l'Etat indépendant du Congo, qu'à l'avenir vous ne les tueriez plus que pour des crimes. »

II. **Notre responsabilité comme Belges**

L'annexion de l'Etat indépendant à la Belgique est un fait accompli. Le temps n'est plus de discuter l'opportunité de cette décision, ni l'utilité d'un domaine colonial pour la Belgique. Que l'on soit colonial ou anticolonial, il faut accepter les devoirs nationaux qui découlent pour chaque citoyen belge de l'adjonction à la mère-patrie d'un territoire 80 fois aussi étendu que la métropole, avec une population évaluée de 16 à 18 millions d'habitants.

La colonisation implique des devoirs. On ne peut les nier qu'en avouant cyniquement que les colonies n'ont qu'un seul but: enrichir rapidement et par tous les moyens quelques commerçants et quelques financiers. M. de Smet de Naeyer n'a-t-il pas dit que, au Congo, « l'indigène n'a droit à rien » ? Le directeur d'une compagnie concessionnaire au Congo français écrivait à ses agents dans une lettre confidentielle : « N'oubliez pas que nos agents doivent être comme des pirates au petit pied. » — En 1901, le secrétaire général du syndicat des sociétés concessionnaires françaises, l'Union Congolaise, prouvait dans une brochure que le travail forcé était indispensable au fonctionnement d'une co-

lonie : « Si le mot *esclave* choque et paraît déplacé », ajoute-t-il, « il n'y a qu'à le remplacer par celui de captif. »

Je ne vous ferai pas l'injure de supposer que parmi nous quelqu'un pourrait défendre un point de vue aussi inhumain, le point de vue de ceux que l'on a désigné d'un mot cruel, mais juste : « les négriers modernes ».

L'annexion du Congo à la Belgique implique donc pour chaque citoyen belge des devoirs positifs envers les indigènes de la colonie. Ceux qui ont été opposés à l'annexion, n'ont plus le droit d'esquiver cette obligation. On peut avoir été un anti-annexionniste convaincu et actuellement mettre toute son ardeur à améliorer le gouvernement colonial.

Permettez-moi de vous lire un fragment de la lettre pastorale adressée aux fidèles de Belgique par les archevêque et évêques à l'occasion de l'annexion du Congo (fin oct. 1908) :

« Tous désormais nous avons à prendre conscience des responsabilités que nous assumons, et à nous armer de courage chrétien pour ne point y faillir. »

« La colonisation est moins une occasion de bénéfices qu'une source de devoirs. De même que, dans une famille éprouvée par la maladie ou par des revers, les membres plus vigoureux ou plus favorisés doivent avoir à cœur de venir en aide à ceux qui le sont moins, de même il règne parmi les peuples une loi de fraternité en vertu de laquelle ceux qui ont parcouru plus rapidement les premières étapes de la civilisation doivent se retourner vers les peuples demeurés « assis à l'ombre de la mort », pour les relever d'une main

secourable et les aider à suivre, à leur tour, la route du progrès chrétien. »

« La colonisation apparaît ainsi, dans le plan providentiel, comme un acte collectif de charité qu'à un moment donné une nation supérieure doit aux races déshéritées, et qui est comme une obligation corollaire de la supériorité de la culture. »

« Vos Evêques ont le sentiment de s'acquitter d'un devoir de leur charge pastorale en vous rappelant cette loi de l'entr'aide fraternelle des peuples. »

« L'histoire générale de la colonisation nous apprend que cette loi a été souvent méconnue. »

« N'a-t-on pas vu des peuples colonisateurs, emportés par la passion du lucre, ou enivrés de l'orgueil de leur puissance, tirer parti de l'inconscience ou de la faiblesse des colonisés pour les dépouiller, pour les asservir ou même pour exploiter leur dégradation morale ? La tentation est forte pour le colonisateur, éloigné de sa patrie, peu ou point surveillé, déprimé parfois par la nostalgie, par la fatigue, ou par le bouleversement de ses conditions ordinaires d'existence, d'abuser des êtres intellectuellement et moralement inférieurs qui l'entourent, et de se servir d'eux au lieu de se dévouer à leurs intérêts. »

« Le peuple qui colonise a le droit, sans doute, de s'attribuer ou de rechercher un profit qui soit la légitime récompense de ses efforts et de son initiative, mais il doit aussi ne jamais perdre de vue que, vis-à-vis de la race inférieure avec laquelle il entre en rapport, il contracte toutes les responsabilités de l'éducateur vis-à-vis de ceux dont il entreprend l'éducation. Responsabilité de l'exemple, avant tout ; responsabilité de la

justice, ensuite ; responsabilité, enfin, de la longanimité et, au besoin, de la patience. »

« Au moment où la Belgique assume une mission colonisatrice, notre dignité chrétienne et notre honneur national demandent que nous mesurions l'étendue et l'importance des devoirs nouveaux qui s'imposent à nous. »

Si seulement ce langage vraiment évangélique était entendu par tous nos concitoyens à quelque parti qu'ils se rattachent ! Si surtout ces principes étaient mis en pratique par tous les hommes politiques qui reconnaissent les évêques comme leurs maîtres spirituels ! Si ce bel idéal inspirait davantage l'œuvre des missions catholiques ! Les paroles de justice et de fraternité chrétienne ne seraient pas tombées en vain du haut des chaires de vérité.

En prenant la succession de l'Etat indépendant, la Belgique a implicitement pris devant le monde civilisé l'engagement solennel de réformer l'administration de la colonie. C'est du moins ainsi que l'ont compris les hommes éclairés et justes à quelque parti politique qu'ils appartiennent.

Mais, dira-t-on, est-ce que depuis la Commission d'Enquête les abus n'ont pas été redressés ? Certaines réformes ont sans doute été décrétées, mais combien insuffisantes ; et puis sait-on jusqu'à quel point ces décrets ont été appliqués ? Grâce aux efforts courageux des missionnaires, aux inspections des consuls étrangers, aux pressions de l'opinion publique anglo-saxonne, quelques améliorations ont été apportées au sort des indigènes. Mais il reste encore beaucoup à faire.

« On me croira si l'on voudra, écrit M. Vandervelde, mais les critiques les plus sévères que j'ai entendues

jusqu'ici sur le régime de l'impôt en travail et du paiement en nature, je les ai entendues, après-dîner, chez M. le vice-gouverneur Lantonnois. ...Il m'a fallu arriver au sommet de l'échelle hiérarchique pour entendre déclarer, sans ambages, que l'impôt en travail doit disparaître, que les grandes concessions font obstacle à toute réforme sérieuse, que le système entier est à refaire si l'on veut ramener les choses à l'état normal. »

M. Paul Leroy-Beaulieu déclarait : « Les Belges ont ébauché au Congo une grande œuvre coloniale et civilisatrice... Il faudra qu'ils la concilient... avec la justice et l'humanité. »

Qu'impliquent nos devoirs de justice et d'humanité ? Quels sont les principes qui doivent inspirer les réformes congolaises ? Je vais résumer, sans pouvoir les développer, les conclusions d'un remarquable rapport sur « *Le respect de l'indigène* », présenté par M. Bianquis au Congrès protestant pour l'Etude des Questions Sociales, à Paris, en juin 1908.

M. Bianquis pose les principes suivants :

« Sans essayer de justifier les conquêtes coloniales au regard de la conscience morale, nous acceptons la colonisation comme un fait, et nous cherchons à dégager les devoirs qui découlent de ce fait pour les races civilisées ?... Ces devoirs sont, en principe, ceux de tuteurs envers leurs pupilles, ou, plus exactement de frères aînés envers leurs frères cadets : ils consistent dans :

1) Respect de la vie de l'indigène.

2) Respect de la propriété indigène.

3) Respect de la personnalité de l'indigène et de sa liberté individuelle.

4) Respect de la famille et des mœurs indigènes.

5) Respect des religions indigènes.

Je ne soulignerai qu'un seul point concernant une réforme élémentaire et urgente, celle dont la Chambre des Représentants s'est occupée le 31 mars dernier : le *travail forcé.*

M. Vandervelde a recueilli au Congo des témoignages multiples en faveur de l'abolition du travail forcé. Tous les coloniaux compétents et désintéressés reconnaissent la supériorité du travail libre non seulement du point de vue humanitaire, mais même du point de vue économique. Je pourrais citer entre autres l'opinion de M. le commandant Lemaire, de M. Goffin, ancien directeur du chemin de fer des cataractes, de M. Challaye, membre de la mission de Brazza, du général Donny, aide de camp du roi, du colonel Thys.

Voici encore des conclusions votées par le *Congrès de Sociologie coloniale* de Paris (1900) :

« Le Congrès,

« Considérant que l'emploi de la corvée ne présente que des inconvénients ; qu'elle est une cause de diminution de la population indigène, en même temps qu'un danger pour la tranquillité publique par les mécontentements qu'elle provoque,

« Considérant, d'autre part, qu'il est démontré par l'expérience, que les mesures prises pour prévenir les abus que l'emploi de la corvée fait naître, sont toujours inefficaces et illusoires,

« Considérant, enfin, qu'il n'y a que le travail libre et rémunéré qui donne des résultats sérieux et qu'il n'est pas de colonie où l'on ne puisse arriver à se procurer, dans des conditions suffisantes de rémunération, la main d'œuvre nécessaire,

« Emet le vœu :

« Que les puissances colonisatrices suppriment la corvée et qu'elles s'efforcent de la remplacer par le travail libre et rémunéré. »

Il est regrettable que la proposition de M. Vandervelde relative à l'abolition du travail forcé pour la construction des chemins de fer des Grands Lacs, n'ait pas été acceptée par la Chambre. Heureusement M. Hymans a fait voter un amendement (31 mars 1909) :

« La Chambre, considérant qu'il y a lieu de substituer dans le plus bref délai possible le recrutement libre des travailleurs au recrutement pour cause d'utilité publique dans la construction du chemin de fer des Grands-Lacs, et convaincue de la possibilité d'apporter sans retard à la situation des travailleurs du contingent des améliorations sensibles, tendant notamment à réduire la durée du service, à limiter la zone du recrutement et la proportion locale du contingent, à assurer aux travailleurs du contingent une rémunération égale à celle des travailleurs libres dans la région et à acquitter cette rémunération en monnaie ;

Prenant acte des déclarations du ministre des colonies, passe à l'ordre du jour. »

Les déclarations de M. Renkin font espérer que cet ordre du jour ne restera pas lettre morte. Mais sur ce point-là, comme à propos de toutes les autres réformes nécessaires, le ministre aura à lutter contre les inté-

rêts des Compagnies concessionnaires et celles-ci sauront se défendre par tous les moyens. Il s'agit que le gouvernement soit appuyé, poussé, contraint, s'il le faut, par l'opinion publique. Sans distinction de parti politique, d'opinions philosophiques ou religieuses, tous les citoyens désintéressés doivent s'unir pour défendre les droits des Congolais contre leurs exploiteurs.

Une *Ligue* est en train de se former à Bruxelles. Elle a pour but de prendre en main la cause des indigènes congolais ; elle sera formée de personnalités appartenant à toutes les opinions politiques ou religieuses. Les étudiants chrétiens devraient se faire un devoir de s'enrôler parmi les premiers dans cette croisade de la justice et de l'humanité. Secouons l'apathie du public belge et faisons-nous chacun des propagandistes de cette œuvre patriotique au plus haut degré.

Il y va de l'honneur et du bon renom de notre patrie, fortement compromis à l'étranger, aux yeux de l'élite intellectuelle et morale, par les agissements de feu l'Etat indépendant. Nous croyons notre peuple parfaitement capable d'accomplir honorablement la tâche écrasante de la civilisation du Congo. Ce qui a déjà été obtenu sur certains points du territoire (Bas-Congo et districts où la présence des Arabes rend nécessaire de ménager les indigènes) est un gage précieux pour l'avenir. Les témoins les plus impartiaux, entre autres les missionnaires protestants, ont su toujours reconnaître le bien accompli dans certaines régions et par certains agents guidés par des sentiments de justice et d'humanité.

Concluons par cette citation du rapport de M. Bianquis : (1)

(1) p. 97-98.

« Apprenons donc à respecter l'indigène, à respecter en lui la créature de Dieu, notre frère cadet, inférieur par le développement acquis, différent par son génie propre, mais égal en virtualité et en droit, puisqu'il est un homme comme nous. C'est en le respectant que nous le dresserons à se respecter lui-même ; c'est en accomplissant envers lui nos devoirs de frères aînés, que nous comblerons peu à peu le fossé qui nous sépare de lui. S'essayant de son côté à pratiquer ses devoirs, il méritera que nous lui reconnaissions des droits de plus en plus étendus. Ainsi la fraternité humaine, qui n'est aujourd'hui qu'une affirmation philosophique, un acte de foi, deviendra une réalité concrète. Ainsi se préparera sur la terre ce royaume de Dieu auquel nous tous nous voulons travailler. »

« Le royaume de Dieu, la cité de justice et d'harmonie, ne sera pas une monarchie — ou une démocratie — centralisée, uniformisée, hiérarchisée. Ce sera une vaste fédération d'êtres humains, tous affranchis par le Christ, mais qui conserverons leurs traits particuliers, leurs valeurs distinctives, et qui honoreront le Père céleste par la variété infinie de leurs types, se déployant dans le respect de leur liberté réciproque. »

III. **Notre responsabilité comme chrétiens**

« La vraie civilisation, la seule, déclare le commandant Lemaire, c'est celle à laquelle les missionnaires (de toute confession) consacrent leur vie là-bas. »

Rien n'est plus vrai. Ce sont les chrétiens qui possèdent la seule puissance capable d'établir pleinement dans les colonies le règne de la justice, et aussi de régénérer la vie individuelle et sociale des peuples dégradés par le paganisme. La lumière qui tombe du phare de Golgotha peut seule dissiper les ténèbres africaines.

Notre devoir, comme chrétiens, est donc d'appuyer de toutes nos forces l'œuvre entreprise depuis plus de 30 ans par les missionnaires de diverses nationalités, qui sont comme nos remplaçants aux avant-gardes de l'armée du Christ.

La charité chrétienne et mon désir d'impartialité me pousseraient à englober dans un même sentiment d'admiration et de sympathie les missionnaires de toutes les confessions. Je m'incline respectueusement devant les religieux et les religieuses catholiques qui se consacrent au service de Dieu au Congo, affrontant sciem-

ment la mort, et vivant dans des conditions de confort et d'hygiène souvent inférieures à celles des missions protestantes. Mais la vérité me fait un devoir d'exprimer ma défiance à l'égard des méthodes employées par les catholiques et des résultats rapides mais superficiels qu'ils obtiennent. Le rapport de la Commission d'Enquête (composée de trois catholiques), le livre de M. Vandervelde et bien d'autres témoignages ne sont pas en leur faveur.

Sans parti pris confessionnel, nous pouvons mettre hors pair l'œuvre des missionnaires évangéliques. Les aider, les appuyer, c'est travailler de la façon la plus efficace au bien-être matériel et moral des indigènes congolais ; nous ne pouvons mieux dégager notre responsabilité vis-à-vis de nos frères noirs.

Les missionnaires protestants ont rendu des services inappréciables, pas toujours suffisamment appréciés, pour la pénétration *pacifique* de l'Afrique centrale. Ils y ont précédé l'Etat indépendant. C'est Livingstone qui a découvert le haut cours du fleuve qui aurait dû porter son nom. Au début de la colonisation, les missions protestantes ont ouvert la voie aux agents du commerce et du gouvernement. Au point de vue de l'exploration géographique ils ont fait plus que personne.

Conformément à l'Acte de Berlin, les missionnaires ont d'abord été favorisés par l'Etat indépendant. Mais lorsque le système d'administration se transforma, les missionnaires protestants devinrent des témoins gênants, on fit tout pour empêcher leur influence de s'étendre et pour les calomnier aux yeux de l'opinion publique européenne. Cette odieuse campagne ne réussit que trop bien en Belgique, où l'on ne sait pas qu'il ne

faut pas douter de la parole d'un missionnaire évangélique.

C'est grâce au courage des missionnaires protestants que des réformes ont été imposées au gouvernement du Congo.

« Les missionnaires et spécialement les missionnaires protestants, dit M. F. Challaye, ont rendu un immense service à la cause des indigènes du Centre africain. »

« Si les noirs sont un jour libérés de ce régime abominable, c'est la vérité, dite par les missionnaires protestants, qui les affranchira. » (p. 61) M. Vandervelde leur rend le même témoignage.

La nomination de la Commission d'enquête fut due aux démarches personnelles de Grenfell. Sans l'aide active des missionnaires protestants, les commissaires enquêteurs n'auraient sans doute pas découvert toute la vérité. Il est regrettable que la majeure partie de cette vérité soit enfouie dans ce rapport que l'on n'a jamais osé publier.

A l'avenir les indigènes n'auront pas de défenseurs plus aimants et plus désintéressés que les missionnaires protestants. Si nous voulons la justice au Congo, nous devons à notre tour, comme chrétiens, nous faire les avocats des missionnaires.

Jusqu'à présent, les missions évangéliques se sont montrées seules capables d'établir au Congo parmi les indigènes la vraie civilisation.

Vous avez lu, sans doute, les lignes élogieuses consacrées par M. E. Vandervelde aux stations protestantes qu'il a visitées. Voici encore ce qu'il écrivait en rentrant de voyage au secrétaire de la Mission baptiste de Londres :

« Les missions de Bolobo et Bopoto m'ont impressionné d'une façon spécialement favorable. J'ai pu constater que les fonctionnaires du gouvernement reconnaissent que l'œuvre des missionnaires protestants au Congo est digne de toute louange. Ils ont réussi à former des *hommes*, qui incontestablement dans l'avenir contribueront beaucoup à la prospérité morale et matérielle de leurs frères. »

Je n'ai pas le temps de vous décrire les résultats obtenus par les missions protestantes. Voici seulement quelques renseignements sur leurs écoles, « leur œuvre de prédilection », dit très justement M. Vandervelde. En 1906-07, la seule mission baptiste comptait 912 instituteurs indigènes et 9636 élèves ; la mission baptiste américaine 6000 élèves ; la mission presbytérienne américaine 2570, et la mission suédoise 4029. Au total, pour ces 4 sociétés, nous trouvons donc 22,235 élèves. Depuis 30 ans, nous pouvons évaluer que plus de 100,000 Congolais ont reçu des missionnaires protestants une instruction primaire et technique, qui, pour un certain nombre, a été suffisante pour en faire des maçons, des tailleurs, des menuisiers, des machinistes, des employés de chemin de fer, des commerçants, des imprimeurs, des instituteurs, des évangélistes. On peut dire sans exagérer, qu'en dehors des écoles protestantes, il n'a été rien fait *de sérieux* en faveur de l'instruction publique au Congo belge.

Et que dire de l'influence morale des missions, de la réforme des mœurs, de la reconstitution de la famille, du relèvement de la femme, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'intempérance et la débauche collective ?

Pour les races africaines, il n'y a pas de salut hors de l'Evangile. Le contact des Européens est généralement fatal aux peuplades indigènes. Si elles ne sont pas décimées par les violences, les expéditions militaires et le travail forcé, elles sont tuées par l'eau de feu et l'immoralité. Jusqu'à présent l'exemple des agents européens a généralement été néfaste au point de vue moral. Du reste, une fois que les coutumes locales sont abolies et que les religions indigènes sont atteintes par le scepticisme, tout frein moral disparaît : la licence règne en maîtresse. Il n'y a pas de pire barbarie que celle du sauvage à moitié civilisé.

Par quoi remplacer les antiques croyances, les usages ancestraux qui, sous leur grossièreté, cachent pourtant l'expression d'un impératif catégorique, qui sont un balbutiement de la conscience morale ? C'est sur le terrain des missions que l'on sent l'inanité des morales dites scientifiques ou indépendantes. Il n'y a pas en terre barbare, la vitesse acquise par l'action de siècles de christianisme, il n'y a pas l'influence ambiante d'un milieu social qui rend plus ou moins impraticable une conduite immorale. Il faut nécessairement une rénovation des sources mêmes de la vie morale en l'homme ; il faut ce que l'Evangile appelle une nouvelle naissance.

Si nous voulons remédier au mal commis envers les Congolais, si nous voulons assurer l'application des réformes, si nous voulons voir nos nouveaux sujets s'émanciper progressivement et normalement, notre devoir est de prendre une part active à l'œuvre de l'évangélisation de notre colonie.

Sentons donc notre responsabilité comme membres d'Eglises protestantes belges. Au but que nous avons

poursuivi jusqu'ici la conquête de la Belgique sous le règne du Christ, nous devons en ajouter un nouveau : la conquête du Congo pour Christ. Non contents de faire briller la lumière de l'Evangile dans les 2600 communes de la Belgique, ayons la sainte ambition de dissiper les ténèbres africaines jusqu'aux confins les plus extrêmes de l'immense territoire congolais.

Mon vœu ardent et mon vif désir serait de voir les deux grandes Eglises protestantes de Belgique s'unir fraternellement dans cette œuvre grandiose, comme elles l'ont déjà fait dans le domaine des Unions chrétiennes, des associations d'étudiants, de la tempérance et de l'histoire de la Réforme. Puissions-nous voir bientôt se fonder une *Société missionnaire belge au Congo,* sur le modèle de la Société d'histoire du protestantisme.

Mais je ne m'adresse pas ici à un Synode ecclésiastique. J'ai devant moi des chrétiens individuels qui, personnellement, ont à assumer la responsabilité de l'évangélisation du Congo. Etudiez l'œuvre missionnaire : vous y trouverez une moisson merveilleuse de renseignements scientifiques, psychologiques, sociologiques ; vous finirez par vous y passionner. Si vous le pouvez (et qui ne le peut dans une certaine mesure ?) aidez les missions par l'appui de vos paroles et de vos dons. Enfin, si un appel d'en Haut s'adresse à votre conscience, ne le repoussez pas ; ce qu'il faut au Congo ce sont des dévouements personnels : notre colonie, pour prospérer et assurer le bonheur des indigènes, a besoin de colonisateurs chrétiens, de magistrats chrétiens, d'officiers chrétiens, d'instituteurs et professeurs chrétiens, de missionnaires chrétiens.

Combien de jeunes gens belges ont déjà donné leur vie au Congo poussés par le goût des aventures, le désir

d'un avancement plus rapide, la soif de s'enrichir, la nécessité de faire oublier un passé fâcheux ? Ne se trouvera-t-il pas parmi les étudiants évangéliques belges, de jeunes cœurs capables de la même audace pour la cause de la civilisation chrétienne et de la régénération morale des Congolais ? Est-ce qu'ici aussi les enfants de lumières seront moins avisés que les enfants de ténèbres ? Avez-vous déjà réfléchi à la beauté de cette carrière et n'est-elle pas digne de susciter notre enthousiasme ? — Il arrivera peut-être un moment, où l'on devra se dire : les Congolais seront évangélisés par des Belges, ou bien leur race si forte et si intelligente sombrera à tout jamais dans la barbarie d'une demi-civilisation. Ne pourrait-on pas leur appliquer cette *parabole* de Jésus : « Quand l'esprit impur est sorti d'un homme, il va par les lieux arides, cherchant du repos et il n'en trouve point. Alors il se dit : « Je vais retourner dans la maison d'où je suis sorti... il va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, puis ils y entrent et s'y établissent, *et la dernière condition de cet homme, est pire que la première.* » (Mt. 12/43-45).

Concluons :

Nous sommes des hommes : nous devons traiter les indigènes comme des êtres humains et leur reconnaître les droits de l'homme. Nous sommes des Belges, citoyens d'un des pays les plus libres du monde : nous devons pourvoir à l'éducation de nos sujets de façon à les émanciper progressivement et à les amener à un état de majorité intellectuelle, morale, sociale et politique. Nous sommes des chrétiens : nous devons communiquer

aux Congolais les bienfaits de l'Evangile et chercher à en faire des disciples du Sauveur.

Avec l'aide de Dieu, travaillons à hâter le jour où sur la terre congolaise, comme en tous pays, il n'y aura ni esclaves ni libres, ni hommes ni femmes, ni noirs ni blancs, mais où tous seront un en notre Seigneur Jésus-Christ.